

République Française
Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ
Département du Bas-Rhin

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2026

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Convocation du 20/02/2026
Publication du 12/03/2026

Présents : Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ABDOULAYE Hamidou - ALBENESIUS Laurent - BAUER Muriel - DAUER Delphine - EYERMANN Olivier - HEYD Jean-Luc - MARMILLOD André - MASTIO Leslie - STOETZEL Christophe - STOLTZ Lionel - ZIMMERMANN Frédéric.
HERBEIN Nadine, secrétaire générale de mairie.

Absents excusés : Mme HOERD Corinne et M. STOLTZ Martial.

Absente non excusée : Mme COUILLEZ Marie-Laure.

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation compte rendu de la réunion du 02 décembre 2025,
3. Compte Financier Unique 2025,
4. Affectation du résultat de l'année 2025,
5. Détermination du Taux de la Fiscalité Directe Locale,
6. Budget Primitif 2026,
7. Lotissement - Compte Financier Unique 2025,
8. Lotissement - Affectation du résultat de l'année 2025,
9. Lotissement - Budget Primitif 2026,

POUR INFORMATION

10. Lotissement - travaux Tranches 1 et 2,
11. Rue des Prés - travaux de voirie et trottoir,
12. Divers.

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

2026 - 01 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DÉCEMBRE 2025

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

2026 - 02 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Financier Unique de l'année 2025, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

		Prévu:	Réalisé:	report 2024
FONCTIONNEMENT :	Dépenses	858 773 €	372 553,23 €	
	Recettes	858 773 €	437 665,66 €	494 842,39 €
	Excédent		65 112,43 €	559 954,82 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses	791 210 €	226 553,13 €	
	Recettes	791 210 €	114 604,46 €	257 589,19 €
	Déficit		111 948,67 €	
	Excédent			145 640,52 €
		Excédent cumulé		705 595,34 €
		RESTE A REALISER (dépenses) :		3 962,40 €
RESULTAT GLOBAL		Excédent		701 632,94 €

Adopté à l'unanimité.

2026 - 03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2025 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2025 au budget primitif de la commune pour l'année 2026 comme suit :

Section Fonctionnement :

Compte R 002 Excédent de la section de fonctionnement 559 954,82 €

Section Investissement :

Compte R 001 Excédent de la section d'investissement 145 640,52 €

Adopté à l'unanimité.

2026 - 04 TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 comme suit :

- THRS : 15,52 %
- TFB : 24,70 %
- TFPNB : 56,98 %
- CFE : 15,92 %

Adopté à l'unanimité.

2026 - 05 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Financier Unique de l'année 2025, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

		Prévu:	Réalisé:	report 2024
FONCTIONNEMENT :	Dépenses	659 890 €	232 011,86 €	28 450,13 €
	Recettes	659 890 €	193 770,56 €	
	Déficit		38 241,30 €	66 691,43 €

INVESTISSEMENT :	Dépenses	731 397,82 €	427 965,92 €	
	Recettes	731 397,82 €	129 987,82 €	170 012,18 €
	Excédent		172 846,75 €	
	Déficit		297 978,10 €	127 965,92 €
			Déficit cumulé	194 660,35 €
			RESTE A REALISER (dépenses) :	0 €
RESULTAT GLOBAL			Déficit	194 657,35 €

Adopté à l'unanimité.

2026 - 06	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2025 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »
------------------	---

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2025 au budget primitif de Lotissement Communal pour l'année 2026 comme suit :

Section Investissement :

Compte D 001	Déficit de la section d'investissement	127 965,92 €
--------------	--	--------------

Section Fonctionnement :

Compte D 002	Déficit de la section de fonctionnement	66 691,43 €
--------------	---	-------------

Adopté à l'unanimité.

2026 - 07	BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE
------------------	---------------------------------------

Le maire présente le projet de Budget primitif pour l'année 2026 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif de l'année 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	915 555 €
	Recettes :	915 555 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	634 414 €
	Recettes :	634 414 €

Adopté à l'unanimité.

2026 - 08	BUDGET PRIMITIF 2026 - LOTISSEMENT COMMUNAL
------------------	--

Le maire présente le projet de Budget primitif pour l'année 2025 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif de l'année 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	1 040 040 €
	Recettes :	1 040 040 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	1 114 638 €
	Recettes :	1 114 638 €

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents